

dollars dans le pris des machines agricoles vendues au Canada et aux États-Unis.

Les machines agricoles sont essentielles à la prospérité de l'Ouest canadien. Si leurs prix continuent de monter, le petit agriculteur sera forcé d'abandonner la terre et les coalitions s'introduiront ensuite dans l'industrie agricole. Nous perdons 70,000 agriculteurs par année. Dieu seul sait pendant combien de temps nous pouvons tenir à ce rythme. Nous n'aurons plus de population agricole avant longtemps, et les coalitions s'insinueront dans l'agriculture. Les villages de l'Ouest canadien se dépeupleront et l'exode des campagnes vers les villes nous créera de grands problèmes car, dans les circonstances ces gens ne peuvent aller nulle part, même avec la prospérité qui est censée régner à l'heure actuelle.

A mon sens, les coalitions visant à fixer les prix ont accentué l'inflation plus que toute autre chose au Canada. Au lieu de se livrer concurrence, les grandes compagnies fixent les prix. Comme le député de Waterloo-Sud l'a dit, les sociétés pétrolières construisent des stations-service partout dans le pays, et les loyers des concessionnaires sont imputés directement aux consommateurs. Les compagnies ne se préoccupent guère du nombre de stations-service construites au Canada, car somme toute, c'est nous, consommateurs, qui en faisons les frais soit par l'essence que nous achetons soit par les frais supplémentaires imposés par l'exploitant de la station-service chaque fois qu'une voiture est réparée ou repeinte, que les pneus sont changés, et le reste.

Je ne connais aucun moyen de protéger les bénéfices de la main-d'oeuvre lorsque les compagnies de construction et de ciment se coalisent pour augmenter le prix qu'elles exigent des municipalités afin de paver les rues ou d'installer les trottoirs. On voudrait croire qu'une tranche des bénéfices est transmise au conducteur du petit camion chargé du sous-contrat. Ce n'est pas le cas. Même lorsqu'il y a concurrence, on constate que le sous-entrepreneur a absorbé toute la réduction dans le prix du forfait. Souvent il doit prétendre qu'il accepte un juste prix pour livrer le gravier ou étendre le ciment; et il a souvent falsifié les livres de comptes indiquant les sommes qu'il a versées au petit intermédiaire au bas de l'échelle parce que lorsque la concurrence est ardue, ce dernier est forcé de subventionner le petit entrepreneur pour avoir du travail.

Il faudrait repenser la loi relative aux coalitions. Elle devrait être fondée sur des principes économiques, et conçue pour avantager le public canadien. Il faudrait aussi créer un genre de bureau des consommateurs qui rendrait compte au ministre. Si celui-ci, après

avis, estimait qu'une violation flagrante de la loi s'était produite, en vertu d'une loi révisée, il pourrait recommander des poursuites appropriées. On doit imposer des peines directement proportionnées aux torts faits au public. Ces peines devraient bien montrer aux compagnies coupables que la loi fédérale est sévère et qu'elle peut se traduire par de lourdes sanctions monétaires.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Favreau: Adopté.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous voulons d'abord une réponse du ministre, monsieur le président.

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, je désire répondre à certains discours prononcés au comité à l'occasion de l'étude de mes crédits, mais je croyais que le comité préférerait adopter le crédit n° 1. Personnellement, j'aimerais mieux pouvoir prendre la parole.

[Français]

Monsieur le président, je tiens à remercier les députés de l'intérêt dont ils ont fait preuve, au stade du premier poste des crédits, relativement à divers aspects et à divers secteurs de l'administration des affaires gouvernementales dont je suis responsable.

Je sais que même certaines des remarques qui semblent avoir pris la forme de critiques sont faites avec la plus grande sincérité et, pour ma part, je les considère toutes comme des tentatives honnêtes de faire au gouvernement des suggestions qui, dans l'opinion de ceux qui ont parlé, devaient être formulées.

Il y a deux grands sujets surtout dont il a été question, au cours de ce débat. Tout d'abord, il a été question de l'administration, de l'application et de la modification possible de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et, deuxièmement, de la part de plusieurs honorables membres de cette enceinte, la détermination d'une politique qui pourrait être différente en ce qui a trait à la nomination des présidents de commissions royales, ce à quoi certains députés ont rattaché certaines remarques au sujet de l'efficacité, ou de l'inefficacité, et de la nécessité d'amender la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

• (2.20 p.m.)

Également, l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) a soulevé certaines questions en matière de relations fédérales-provinciales.

Le député de Greenwood (M. Brewin), en plus des autres remarques qu'il a faites sur d'autres sujets, a dit simplement un mot relativement à la loi sur le droit d'auteur.